www.sage-authion.fr

# REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

**Jeudi 12 juin 2014 – Salle de réunion de l'Entente Authion**
**Beaufort-en-Vallée – 17 h 00**

---

COMPTE RENDU

---

**Contacts :**


Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion,
Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion,
David MOREL, Animateur de la CLE,
Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2, place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : david.morel@sage-authion.fr
Le SAGE sur internet : http://www.sage-authion.fr


**PROCHAINE REUNION DE CLE : 1er Octobre 2014**
**- Présentation du SAGE**
**- Election des membres du bureau et du Président (e)**

**Réunion intercommission Gouvernance de bassin et portage du SAGE Authion : 17 septembre 2014**

**Réunion Bureau CLE du Jeudi 12 juin 2014**

**Etaient présent(e)s :**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion
- M. Marcel BLANCHET, Conseiller Municipal, mairie des Rosiers sur Loire
- M. Patrick HUET, Adjoint, Mairie de Channay-sur-Lathan
- Mme Marie-Edith GILLE, Vice-Présidente, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée
- M. Jacques GALLARD, Président, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :
- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire
- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité Régional de développement agricole du Baugeois
- M. Yves LEPAGE, Association Sauvegarde de l'Anjou
- M. Jean-Maurice LEROY, Association des Usagers de l'eau Nord Authion

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :
- M. Guillaume MAILFERT, DREAL Nantes
- M. Philippe MARCHAND, DTT Maine-et-Loire
- M. Christian PREMEL-CABIC, Agence de l'eau Loire Bretagne
- M. Marc ROYER, ONEMA, Pays de la Loire Bretagne

**Etaient excusé(e) s :**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :
- M. Guy BERTIN, Conseil Général de Maine-et-Loire et non représenté
- M. Jean-Michel MARCHAND, Conseil Général Maine-et-Loire, Délégué Etablissement Public Loire a donné mandat à Mme Marie-Pierre MARTIN
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion et non représenté
- M. Jérôme HARRAULT, Vice-président Communauté d'agglo Saumur et non représenté

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :
- M. Guy de CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée rurale du Maine-et-Loire et non représenté
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine et non représenté

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :
- M. Jean-Pierre PIQUEMAL, DDT Indre-et-Loire et non représenté

**Assistaient également à la réunion**
- M. David MOREL, animateur de la CLE du SAGE Authion
- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion
- Melle Laetitia PASQUIN, Technicienne SIG de la CLE du SAGE Authion

**Etaient excusé(e) s :**
- Mme Lucile LAPLANCHE, DROIT PUBLIC CONSULTANTS
- M. Jean-François SESTIER, DROIT PUBLIC CONSULTANTS

✦ ✦ ✦

**A l'ordre du jour de la réunion du mercredi 12 juin 2014 :**

1. Projection de 3 simulations de propagation des ondes de crues dans le Val d'Authion d'après différents scénarios de rupture de digue ;
2. Présentation pour discussion et validation des dispositions des enjeux n° 3 [qualité], n° 4 [inondation] et n° 5 [maîtrise d'ouvrage] (Cellule du SAGE Authion & cabinet Droit Public Consultants) ;
3. Questions diverses.

**Documents de séance :**

- **Projet de dispositions du PAGD des Objectifs n°2 & 3 du 12/06/2014.**

**Préambule**

Marie-Pierre MARTIN remercie les personnes présentes.
Elle rappelle que ce bureau de CLE est une réunion de travail permettant d'avancer sur la rédaction du SAGE en attendant la désignation officielle des membres du bureau de la CLE lors des prochaines élections qui auront lieu au sein du collège des élus de la CLE en septembre prochain.
Elle demande un tour de table afin que toutes les personnes présentes puissent se présenter.

Marie-Pierre MARTIN donne ensuite la parole à David Morel.

David MOREL commence par faire le point sur le déroulement de la rédaction et le planning :

✓ Point sur le déroulé de la rédaction : planning

David MOREL fait un point sur le calendrier du SAGE et le développement de la mission, il rappelle les principales réunions restant à fixer avant la fin de l'année 2014.

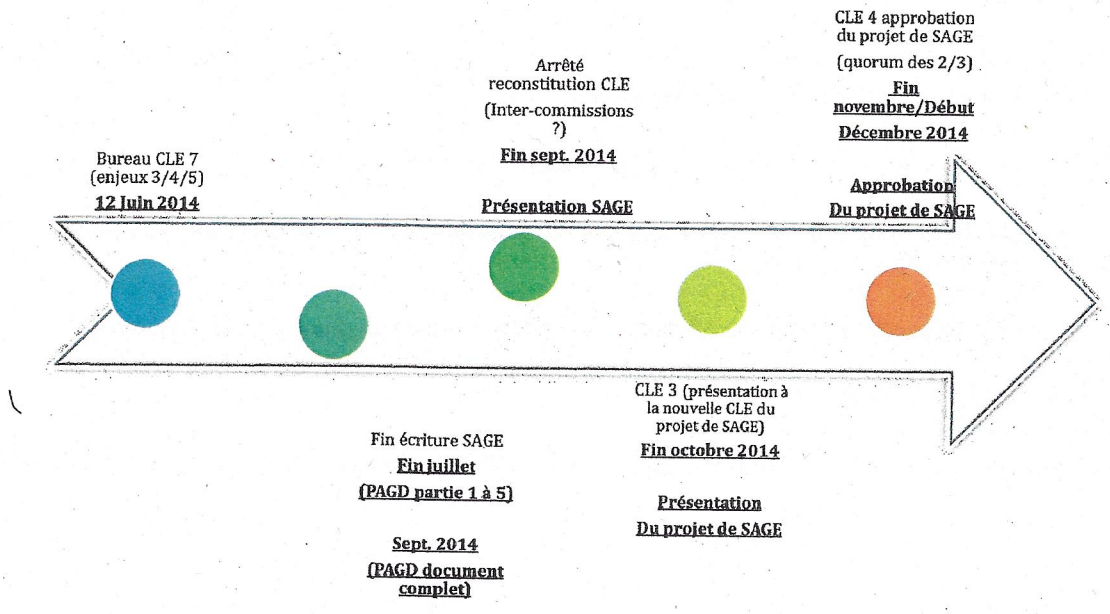

✓ Validation de la forme des dispositions du PAGD du SAGE Authion

Des échanges ont lieu ensuite pour la validation de la forme des dispositions du PAGD du SAGE Authion (éléments de forme : fonds, taille de police, disposition des paragraphes, etc). La présentation définitive est présentée en annexe.

La présentation des dispositions en une fiche synthétique pour aider les acteurs à appliquer le SAGE est maintenue.

David MOREL donne la parole à Laëtitia PASQUIN pour la présentation de 2 scénarios de simulation d'inondation en cas de rupture de digue.

1. **Projection de 3 simulations de propagation des ondes de crues dans le Val d'Authion d'après différents scénarios de rupture de digue**

Laëtitia PASQUIN explique que les scénarios qui vont être projetés représentent une simulation de rupture de brèche dans une digue. Ces films montrent la vitesse de déplacement et la hauteur de l'onde de propagation.
2 scénarios sont projetés, le premier concerne une rupture au niveau de la levée de Belle-Poule (49) et le second concerne une rupture au niveau de la Chapelle-sur-Loire (37).

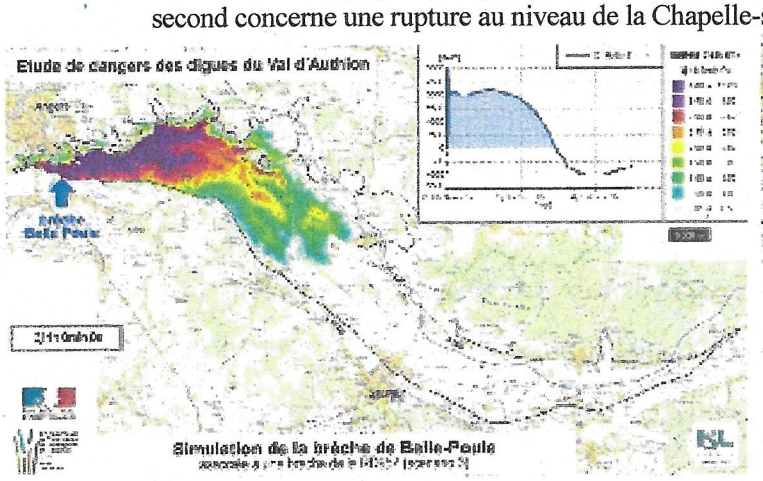


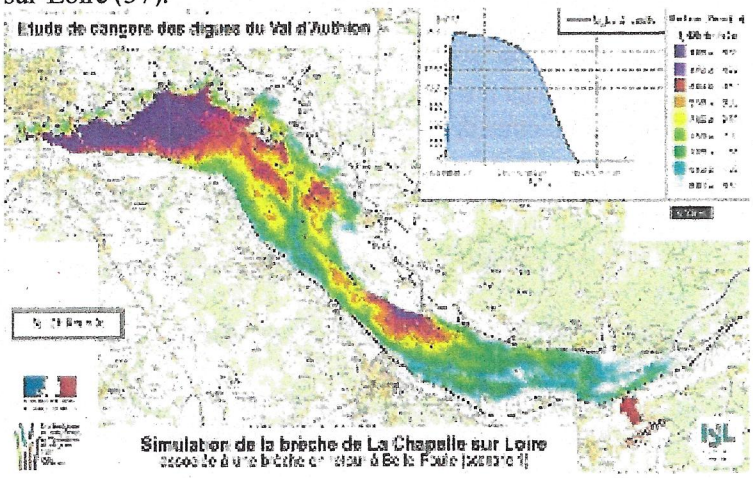


Jean-Denis LAMBERT demande si la A85 fait obstacle.

Yves LEPAGE répond que normalement la A85 a été construite de façon à ne pas faire barrage et il souhaite savoir quel est le niveau de la Loire dans cette simulation.

David MOREL explique que le débit de la Loire n'apparait pas dans cette simulation.

Guillaume MAILFERT souhaite savoir les vitesses de courant, car il explique que ce qui est très dévastateur c'est la vitesse de courant.

Jacques GALLARD demande si l'Authion à la capacité d'absorber une telle onde de propagation.

Philippe MARCHAND lui répond que non.

A la suite de ces présentations David MOREL entame la présentation des dispositions des enjeux 3, 4 et 5.

2. **Présentation pour discussion et validation des dispositions des enjeux n° 3 [qualité], n° 4 [inondation] et n° 5 [maîtrise d'ouvrage] (Cellule du SAGE Authion & cabinet Droit Public Consultants)**

A l'issue de ces présentations des remarques et échanges ont eu lieu :

Echanges et questions relatifs à la disposition 11B.1 :

Marie-Pierre MARTIN demande aux membres du bureau quelles sont les observations concernant cette première disposition. Elle rappelle que l'idée de cette réunion est que chacun puisse participer en formulant ses remarques. De plus, elle demande à ce qu'une plaquette sur le déroulement du SAGE depuis son début soit transmise à chaque membre nouvellement élu.

Guillaume MAILFERT attire l'attention de la CLE sur le deuxième paragraphe de la description de la disposition « [...] *Le SAGE fixe un objectif de réduction des volumes ruisselés sur les zones imperméables* [...] » qui fixe cet objectif ? Parce que si c'est le SAGE qui fixe l'objectif il faut le définir maintenant au contraire si c'est la CLE qui fixe l'objectif, il peut être fixé plus tard.

Philippe MARCHAND demande si l'objectif sera calé sur celui du SDAGE. Il insiste sur le fait qu'il favorise les infiltrations des eaux pluviales.

David MOREL répond que pour les objectifs il a questionné les départements 37 et 49. Il demande si les DDT 37 et 49 ne pourraient pas se mettre d'accord pour faire une règle sur les dispositifs d'infiltration.

Philippe MARCHAND explique que cela n'est pas facile mais il est d'accord avec le principe d'une harmonisation de règle entre les deux départements.

Etienne MOREAU rappelle que l'infiltration n'est pas tout le temps évidente notamment sur les secteurs de Tuffeau. Il ajoute que l'infiltration pour des lotissements avec des parcelles de 400 m² n'est pas toujours facile sauf à envisager des puisards.

Philippe MARCHAND répond qu'effectivement il faut tenir compte du contexte mais qu'il est souvent possible d'intégrer facilement les ouvrages d'assainissement des eaux pluviales dans les espaces verts publics avec des techniques comme les noues.

Guillaume MAILFERT rappelle que les puisards sont déconseillés dans la mesure où ils ne permettent pas un contrôle des rejets.

Jeannick CANTIN demande que la gestion des eaux pluviales favorisent au maximum la réutilisation pour l'arrosage et souligne qu'il faut favoriser l'infiltration au maximum sauf pour les secteurs urbains trop denses.

Jacques GALLARD demande si localement on peut aller plus loin que les seuils fixés par le SDAGE.

Guillaume MAILFERT lui demande si au vu du territoire il est possible de viser d'autres seuils.

David MOREL répond que non le SAGE ne peut pas aller plus loin. Il interroge ensuite sur le fait de continuer à mettre en place une règle ou non.

Echanges et questions relatifs à la disposition 10A.1 :

Philippe MARCHAND souligne la problématique de l'AAC de Beaufort-en-Vallée qui n'a pas fait l'objet d'un arrêté. Il rappelle que le SIAEP souhaite retirer ce captage de la liste des captages Grenelle. Il précise que la désignation de nouveaux captages est en cours et que pour retirer un captage de la liste Grenelle, il faut en désigner un autre.

Jean-Maurice LEROY demande si c'est bien à cause de la Bentazone que ce classement avait eu lieu.

Philippe MARCHAND répond qu'effectivement c'est bien cette molécule qui a déclenché ce classement en lien, probablement, avec une pollution historique.

David MOREL rappelle que le contexte hydrogéologique n'est pas simple et que des phénomènes de drainance ascendante et descendante compliquent la compréhension du fonctionnement local des nappes pour ce secteur.

Yves LEPAGE demande ce que prévoit le SAGE en cas d'inondation des sièges d'entreprises notamment en termes de procédure. David MOREL explique que les enjeux sur la qualité sont pris en compte en période d'inondation en prévenant les pollutions avec des programmes de diagnostics (11.A.2).

Jean-Maurice LEROY indique que la pollution remonterait depuis les années 80.

Philippe MARCHAND quant à lui indique qu'il n'y a pas que la méthode COCLIK'EAU qui existe et qu'il faut ajouter « ou autres méthodes ».

David MOREL répond que cette méthode est intéressante dans la mesure où elle est participative et accessible à tous (co-construction des scénarios).

<u>Echanges et questions relatifs à la disposition 12B.1 :</u>

David MOREL présente un diagramme synthétique établi dans le cadre de l'étude du regroupement des syndicats présentant les éléments de calendrier prévisionnels de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage du bassin versant.

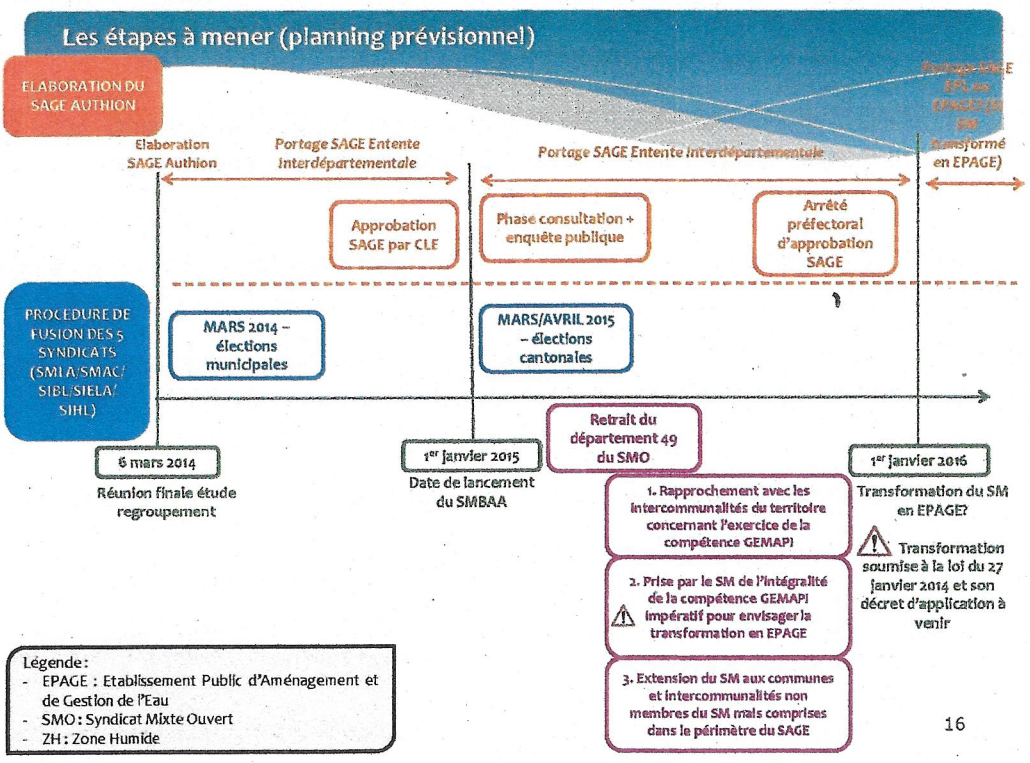


Jean-Maurice LEROY en tant que membre du SMLA confirme la fusion pour création du SMBAA.

Guillaume MAILFERT précise que la loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles promulguée le 27 janvier 2014 obligera les communes à prendre la

compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)[1]. A partir du 1er janvier 2016, il est possible d'envisager que ces communes rejoindront le syndicat mixte via les communautés de communes.

David MOREL présente la carte des 10 communautés de communes du bassin versant et alerte sur le fait qu'il faudra très probablement du temps pour qu'elles adhèrent toutes au SMBAA.

Philippe HUET demande si les communes vont être consultées.

Philippe MARCHAND répond que non car l'idée est de faire adhérer les communautés de communes et que de fait comme toutes les communes du bassin versant intègrent une communauté de communes, les communes ne seront pas consultées.

Marie-Pierre MARTIN rappelle que déjà à l'époque il y avait eu une tentative de rapprochement des syndicats qui n'avait pas été suivi d'effets en raisons des modalités de fusion. Aujourd'hui l'évolution du contexte réglementaire permet de regrouper les syndicats sans risque de perdre ses membres.

Yves LEPAGE se demande si cette future fusion intègre la chambre de commerce et des métiers car il s'agit d'un syndicat mixte.

David MOREL répond que cela n'est pas prévu. Il ajoute que c'est la présence du Conseil Général 49, au vu des contraintes de calendrier, qui a obligé le regroupement vers un statut juridique de ce type.

Marie-Pierre MARTIN explique que pour le Conseil Général, il sera présent dans un premier temps mais se retirera par la suite.
Philippe MARCHAND explique que pour le portage du SAGE, si l'Entente ne peut plus porter le SAGE il faudra peut-être alors envisager un portage par l'EPL.

Marie-Pierre MARTIN rappelle que, bien que compétente sur le périmètre du SAGE, l'Entente Interdépartementale pour l'aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la vallée de l'Authion ne souhaite pas assurer la mise en œuvre du SAGE dans la mesure où ses statuts priorisent ses compétences sur les périmètres réalimentés pour l'irrigation d'une part et périmètres assainis par relevage d'autre part. Elle ajoute que les membres de son conseil d'administration sont composés de neuf conseillers généraux qui ne représentent pas toutes les communes.

Philippe MARCHAND répond que le mieux serait de rattraper les communautés de communes et qu'un portage du SAGE par l'Entente de façon transitoire ne serait pas une bonne solution.

Guillaume MAILFERT affirme que le SMBAA devra regrouper l'ensemble des communes du bassin versant pour pouvoir porter le SAGE ou pourquoi pas envisager, de manière temporaire, une adhésion de l'entente au SMBAA pour être cohérent sur le bassin. Il rappelle que le SAGE Authion est un des douze SAGE nécessaire du bassin Loire Bretagne et que sa mise en œuvre ne peut être repoussée.

Marie-Pierre MARTIN demande si l'adhésion de l'Entente au SMBAA permettra à la structure de porter le SAGE.

Guillaume MAILFERT répond que cette solution est peut-être à envisager. Il complète en expliquant que sans solution de maîtrise d'ouvrage locale il serait nécessaire de désigner l'Etablissement Public Loire (EPL).

David MOREL rappelle que le SMBAA devra remplir deux conditions pour se transformer en EPAGE : récupération des ouvrages de lutte contre les inondations et rassemblement des 10 communautés de communes (dont deux déjà adhérentes).

---

[1] http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000027295212&type=general
http://www.caterbn.fr/assets/components/pdfbridge/682.pdf

Philippe MARCHAND fait remarquer que c'est le décret relatif aux digues qui sera également déterminant pour la suite de la structuration de la maîtrise d'ouvrage.

Marie-Pierre MARTIN sollicite l'avis des Présidents des syndicats présents et concernés par le projet de fusion.

Patrick HUET déclare qu'il découvre à la fois les travaux du SAGE et l'étude du regroupement des syndicats. Il ajoute qu'il ne dispose pas de l'ensemble des pièces de l'étude pour le regroupement. Il souligne le fait que, actuellement, parmi les 10 membres de son conseil syndical, 9 ne souhaitent pas adhérer à cette structure.

Jacques GALLARD déclare qu'il suit les travaux du SAGE. En ce qui concerne l'étude du regroupement des syndicats son syndicat ne s'était pas engagé au départ dans ce projet. Il ajoute que localement un projet de regroupement n'est pas pour le moment envisageable.

Patrick HUET souligne que les aménagements passés comme la retenue de Rillé sont encore dans les mémoires (avec des problèmes d'inondation récurrents) et que les projets de restauration des cours d'eau avec intervention sur les clapets sont très mal compris. Il affirme également que la décision de regroupement prise 3 jours avant les élections municipales est difficile à faire passer auprès des nouveaux élus locaux.

Marie-Pierre MARTIN répond qu'elle avait souligné ce problème à la réunion de Channay-sur-Lathan mais que les présidents de syndicat avaient souhaité collectivement s'engager dans le projet même avec un calendrier très contraint ; afin de concrétiser avant les échéances électorales permettant de poursuivre la démarche ensuite.

Etienne MOREAU tient à souligner que les démarches pour l'amélioration de la qualité des eaux menées par les différents syndicats obligent à se regrouper car l'atteinte des objectifs ne peut se faire qu'à l'échelle du bassin versant du Lathan. Si un syndicat améliore la qualité sans l'appui des autres, le résultat sera faible.

David MOREL affirme que ce qui est vrai pour la qualité des eaux et des milieux l'est également pour la quantité dans la mesure où l'extension de certaines nappes souterraines ou les problèmes inondation dépassent de loin les périmètres des différents syndicats.

Patrick HUET demande qu'un effort de pédagogie soit mené dans les prochains mois.

Jacques GALLARD explique qu'il convoquera une réunion pour mobiliser les services de la DDT37 sur les questions de maîtrise d'ouvrage dans les prochaines semaines. Il revient sur la façon dont sont perçus les rapports des acteurs locaux du Changeon avec l'eau et explique que le maintien des barrages dans l'esprit collectif permet de retenir l'eau au maximum.

Jeannick CANTIN souligne que pour l'organisation de la profession agricole les mêmes problèmes sont rencontrés avec une faible représentation des irrigants du 37.

Marie-Pierre MARTIN regrette que les présidents de syndicats aient ce type de sentiments vis-à-vis des acteurs du Maine et Loire et demande qu'un travail de pédagogie soit mené lors de la prochaine CLE auprès des nouveaux élus. Elle ajoute par ailleurs qu'en première approche les plaquettes du SAGE soient distribuées à l'issue de la réunion pour les nouveaux élus.

3. **Questions diverses**

Pas de questions diverses.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 19 h 15.**

Une distribution des plaquettes du SAGE Authion est effectuée en fin de séance pour les nouveaux élus.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

Mme Marie-Pierre MARTIN.